



Demissionner d'un cdd pr un cdd (proposition indecente)

Par **aca1**, le **17/10/2014** à **10:24**

Bonjour,

Je viens car j'hallucine complètement!

je me suis présentée hier pr un poste de secrétaire commerciale ou on m'a fait vivre 30min d'inquisition.

je pensais que c'était foutu.

Finalement on m'a recontacté l'après-midi (rapide) pr me proposer un autre RDV, sauf que je suis en poste et je ne peux pas me libérer facilement.

J'ai pu joindra la personne qui m'a reçue la veille et je lui ai demandé des précisions sur le poste:

est ce bien un cdi?

Réponse: non Pole emploi s'est trompé

Moi: cela change tout car je ne serai dispo que le 31/12/14 et pas ds 15 jours!

Réponse recruteur: mais ne dites rien à votre employeur, démissionnez et ne dites pas que c'est pour un CDD

Moi: Non je ne peux pas faire ca, après votre CDD je n'aurai pas le chômage et ce n'est pas loyal vis à vis de mon employeur actuel!!!

Réponse recruteur: et bien ne me faites pas perdre mon temps! de toutes façons vous n'aurez jamais de CDI par les temps qui courent!

et qd je demande les horaires, on me répond: c'est un métier passion on ne compte pas et le salaire c'est le smic.

ok ...

Ca me choque et m'écoeure de voir de telles mentalités....

Par **Lag0**, le **17/10/2014** à **12:00**

[citation]Réponse recruteur: mais ne dites rien à votre employeur, démissionnez et ne dites pas que c'est pour un CDD [/citation]

Bonjour,

Vous êtes sur que la personne qui vous a parlé est en poste RH ?

Si oui, il y a un problème car la démission d'un CDD, cela n'existe pas !

Par **aca1**, le **17/10/2014** à **12:06**

Bonjour,

merci pour votre réponse.

Je sais très bien que la démission d'un CDD n'existe pas, je ne peux faire qu'une rupture anticipée éventuellement.

la personne qui m'a reçue n'est absolument pas RH, c'est la directrice d'un groupe *** de la région et fondatrice de la société + de 65 ans.

bref... un requin qui plus est...

mais ca ne la dérange pas que je me mette en difficulté sur mon poste actuel.